



Date de dépôt : 15 février 2023

Rapport du Conseil d'Etat **au Grand Conseil sur la pétition : Sauvons le parc des Evaux**

En date du 9 décembre 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

*Mesdames et
Messieurs les députés,*

Pour que le plus grand parc public et urbain de Suisse reste en accord avec son projet initial, les associations demandent que le site des Evaux garde son statut de poumon de verdure d'une région qui va être fortement urbanisée.

*N.B. 43 signatures¹
Sauvegarde Genève
M. Jean Hertzschuch
Chemin Dr-Adolphe-Pasteur 30
1209 Genève*

¹ Pour information, la pétition est en outre munie de 2952 signatures électroniques.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Conformément à la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de sport (3^e train), du 31 août 2017 (LRT-3; rs/GE A 2 07, art. 3, al. 1, lettre f), le canton est exclusivement compétent pour la mise à disposition pour l'élite sportive d'une infrastructure adaptée à la compétition au niveau national et international, à savoir le Stade de Genève et le pôle football.

Pour rappel, le pôle football de l'Académie du Servette FC (ASFC), où évoluent 13 équipes de la relève élite cantonale du football, est actuellement situé sur le site de Balexert, site qui doit être libéré pour construire un nouveau cycle d'orientation permettant d'accueillir 900 élèves à la rentrée 2027. L'autorisation de construire est en force et le crédit d'investissement (loi 12741) du futur ouvrage a été voté par le Grand Conseil le 29 avril 2021.

A la suite du rejet par le peuple, le 24 novembre 2019 du projet de déclassement de la zone agricole en zone de développement (loi 12316) relatif au projet du pôle football situé au Pré-du-Stand, le Conseil d'Etat a dû trouver un nouvel emplacement pour cette infrastructure sportive.

En 2021, une étude menée par l'office de l'environnement (OCEV) et l'office de l'urbanisme (OU) a conclu que le site de la Crotte-au-Loup, sur la commune de Vernier, était le plus adéquat pour accueillir la solution définitive du pôle football, notamment grâce à une bonne desserte en transports publics, ainsi que sa capacité à accueillir l'ensemble du programme sportif cantonal. De plus, il est situé dans une zone 5 (villa) non constructible en raison du dépassement de la limite du bruit admissible pour de la réalisation de logements.

Cette solution implique encore plusieurs années de travail. La mise en service de cette nouvelle infrastructure n'est prévue que pour 2034 au plus tôt, ce qui ne permet pas de libérer le site actuel de Balexert pour commencer la construction d'un nouveau cycle d'orientation, nécessaire au vu de la croissance démographique actuelle.

Dans l'intervalle, il a été donc nécessaire de prévoir de toute urgence un pôle football temporaire. Pour des raisons à la fois techniques et sportives, le centre intercommunal des Evaux, sur la commune d'Onex, a été identifié comme étant le seul lieu adapté pour accueillir ces installations.

En juin 2021, une convention a été signée entre le canton, l'ASFC et la Fondation des Evaux pour fixer les conditions-cadres de l'accueil temporaire de l'Académie au centre sportif des Evaux. Elle a été rendue publique dans la foulée de la signature par les 3 parties. Cette convention tripartite détermine la planification, ainsi que les conditions de réalisation et d'exploitation, de ce pôle football temporaire. Elle permet ainsi d'assurer les conditions de développement et d'entraînement nécessaires aux 13 équipes de la relève élite cantonale du football, tout en respectant l'utilisation du parc pour des familles ainsi que la biodiversité.

Financé entièrement par le canton pour un montant total de 24 millions de francs, le projet comprend, comme le relèvent les pétitionnaires :

- la réalisation d'un bâtiment temporaire d'environ 2 900 m² de surface brute de plancher (SBP), destiné à l'ASFC, qui accueillera les vestiaires, un réfectoire, une salle de fitness, une zone médicale, des salles de réunions, des salles d'analyse, des salles de stockage du matériel, une buanderie, une salle destinée à l'accompagnement scolaire, ainsi que des bureaux;
- la rénovation des 4 terrains de football existants pour s'adapter aux normes de l'Association suisse de football (ASF). Il s'agit de 3 terrains synthétiques et d'un terrain naturel.

Le Conseil d'Etat rappelle que le délai d'usage du projet sera de 10 ans à partir de la construction du bâtiment et de la rénovation des terrains de football, comme le spécifie l'article 12 de la convention tripartite, condition reprise dans l'autorisation de construire. Dans ce but, le bâtiment principal a été planifié comme un bâtiment temporaire, et construit sur la forme de modules en bois sans infrastructures sur le sol. Ce bâtiment sera déplacé 10 ans après la construction du centre. Pendant cette période, de larges espaces du parc continueront à être préservés pour les familles et l'usage de loisirs.

Par ailleurs, en ce qui concerne les terrains de football, le projet prévoit de rénover 4 terrains existants, ce qui n'aura pas d'impact sur l'utilisation du parc. Aucune surface additionnelle en rapport à la situation actuelle du parc ne sera construite. En ce qui concerne les terrains qui seront rénovés, il s'agit d'un revêtement synthétique sans fondations profondes. Des barrières permettront de protéger les arbres.

En ce qui concerne l'éclairage du terrain, les mâts actuels sont très lumineux et placés à une hauteur de 30 mètres. Le nouveau projet prévoit un éclairage avec des mâts d'une hauteur réduite à 16 mètres, avec des éclairages LED, ce qui diminuera fortement la pollution lumineuse.

Enfin, ce projet de pôle football temporaire s'accompagne d'un ambitieux plan de mobilité qui permet d'assurer une accessibilité optimale au site des Evaux. Ce plan de mobilité douce comprend entre autres une nouvelle ligne de bus et un accès sur l'ouest du site, ce qui évite l'usage du chemin François-Chavaz et répond aux questions soulevées par les riveraines et les riverains. Quant aux nuisances sonores, le pôle football applique une pratique sportive l'après-midi, et non en soirée.

Le 30 mars 2022, une étape importante a été franchie, avec la délivrance des autorisations de construire. Le dossier d'autorisation démontre que les griefs des pétitionnaires ont été largement étudiés, et les préavis rendus par les autorités compétentes, notamment en matière de nature et d'environnement, sont positifs. A ce jour, 6 recours ont été déposés contre les autorisations de construire. Le Tribunal administratif de première instance (TAPI) devrait rendre son verdict courant 2023.

La réalisation de ce projet est essentielle pour permettre la construction et l'ouverture d'un cycle d'orientation et ainsi accueillir les 900 élèves attendus en 2027. Par ailleurs, ce projet marque la volonté du canton de Genève d'offrir aux jeunes joueuses et joueurs de la relève élite football un pôle d'entraînement, tout en préservant les fonctions originelles du parc des Evaux et ses qualités environnementales pour l'ensemble de ses usagères et usagers.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Mauro POGGIA